

velles de 1900 euros de valeur nominale chacune pour le porter de 10 000 euros à 200 000 euros. Le capital social est fixé à la somme de 200 000 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. 2014/03587

Transfert de siège
hors département

CREA'NODE

SARL au capital de 10 000,00 €
Siège social : 9 rue de la Soudière
75001 PARIS
539 097 626 RCS PARIS

Par AGE du 15/05/2014, il a été décidé : Siège : transférer le siège au 12 avenue du Général Gallieni 93250 VILLEMOMBLE
Mention sera faite au RCS de Bobigny 2014/03572

Dissolution et clôture

GESTION SERVICES INTERIM

SARL au capital de 25 000,00 €
Siège social :
278 Avenue Aristide Briand
93320 LES PAVILLONS
SOUS BOIS
790 339 948 RCS BOBIGNY

1 - L'AGE en date du 14/05/2014 a décidé la «dissolution anticipée volontaire de la société» à compter du 14/05/2014. Madame NALLAIAH RATHIMALAR demeurant au 56 rue Henri Barbusse 93370 MONTFERMEIL est désignée comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi des statuts. Le siège de la liquidation est fixé au siège social soit au 278 Avenue Aristide Briand 93320 LES PAVILLONS sous bois. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

2 - L'AGE du 14/05/2014 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 14/05/2014.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de Commerce de Bobigny en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Mention sera faite au RCS de BOBIGNY.
1014/03585

Cession de fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02/09/2013, enregistré au Service des Impôts des Entreprises du Raincy le 15/01/2014, bordereau n° 31, Fol 14, Regu n° 5250.

La Société SADIÀ, SARL au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 170, avenue Jean Jaurès 75019 PARIS immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 521 148 619, représentée par son Gérant M. DIABY Samoussi a cédé à :

La Société M.B FOOD, EURL au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 97, rue Sadi Carnot 93170 BAGNOLET, immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le numéro 790 476 485, représentée par son Gérant M. DOUBOUHOUCHE Sofiane un fonds de commerce de Restauration rapide, vente à emporter à livrer ou à consommer sur place sis et exploité sous l'enseigne SPEED RABBIT PIZZA au 83, avenue Aristide Briand 93320 LES PAVILLONS sous bois, immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le numéro 521 148 619. Moyennant le prix de vente de 138 000 euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 15/12/2013. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales pour la correspondance et la validité au fonds vendu.
2014/03484

Déclaration d'absence

EXTRAIT D'UNE REQUÊTE AUX FINS DE DÉCLARATION D'ABSENCE

Monsieur Abdelkader MEKHAZNI, né le 17 Mars 1933 à OUED AMI-ZOUR (ALGERIE). De nationalité algérienne.

Profession : retraité
Demeurant : 89 rue Faucherbe 93700 DRANCY

Ayant pour Avocat : Maître Marie TOSTIVANT - Avocat au barreau de la Seine Saint Denis 108 rue Jean Jaurès 93130 NOISY LE SEC 01 48 10 00 93 A déposé une requête à fin de déclaration d'absence le 15 janvier 2014, visée par Monsieur le Procureur de la République par laquelle il a été demandé au Tribunal de Grande Instance de Bobigny de déclarer l'absence de Mademoiselle Zakia MEKHAZNI née le 19 Juillet 1954 à EL KSEUR (ALGERIE) qui a cessé de paraître à son dernier domicile 89 rue Faucherbe 93700 DRANCY depuis 1973

Vu au parquet le 23/05/2014
2014/03569

Annonces administratives

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES Service Environnement Eau Préservation des Ressources Cellule « Politique de l'Eau »

AVIS

LOI SUR L'EAU

L'arrêté interpréfectoral du 9 mai 2014, délivré à la direction territoriale du bassin de la Seine des voies navigables de France, l'autorise à effectuer des opérations de dragage prévues sur le lot A du plan décennal de dragage sur le territoire des 286 communes impactées des départements de la Marne, de l'Aisne, de l'Aube, de Seine-et-Marne, de l'Yonne, du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis. Toute personne intéressée pourra prendre connaissance dudit arrêté, soit à la mairie des communes, soit aux directions départementales des territoires (DDT) de la Marne, de l'Aisne et de l'Aube, de Seine-et-Marne et de l'Yonne, à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie Ile de France, à la Direction des Unités Territoriales de la Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne soit sur les sites Internet des services de l'Etat dans la Marne, dans l'Aisne, dans l'Aube, dans l'Essonne, dans l'Yonne, dans la Seine-et-Marne, dans le Val-de-Marne et dans la Seine-Saint-Denis. Pour le Préfet de la Marne et par délégation, Le responsable de la cellule «Politique de l'eau» Florent Colin 2014/03593

Communauté d'agglomération Est Ensemble - Etablissement Public Foncière d'Ile de France

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à une déclaration d'utilité publique concernant l'aménagement de la ZAC Boissière-Acacia sur la commune de Montreuil

En exécution de l'arrêté préfectoral n°2014-1205 du 16 mai 2014, il sera procédé à une enquête unique préalable à la déclaration d'utilité publique concernant l'aménagement de la ZAC Boissière-Acacia sur la commune de Montreuil, pendant une durée de 32 jours consécutifs :

Du mardi 10 juin 2014 14h00 au vendredi 11 juillet 2014 17h00 à l'Hôtel de Ville de Montreuil

Le programme général de la ZAC Boissière-Acacia prévoit la création d'environ 1 200 logements dont 40% de logements sociaux, environ 21 000 m² de locaux d'activités économiques dont un éco-pôle, la création d'un groupe scolaire (éle-

mentaire et maternelle) comprenant également un centre de loisirs, d'un équipement petite enfance, la relocalisation du terrain de sport et la réalisation d'espaces publics et de parkings.

Cette enquête sera conduite par M. Michel LAGUT, nommé en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et par M. André GOUTAL, nommé en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ainsi que le registre d'enquête resteront déposés à l'Hôtel de ville de Montreuil du mardi 10 juin 2014 après-midi au vendredi 11 juillet 2014 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :

- du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 (fermé le mardi matin)
- le samedi de 9 h 00 à 12 h 00

Le public pourra consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire Enquêteur Préfecture de la Seine-Saint-Denis, direction du développement durable et des collectivités locales, bureau de l'urbanisme et des affaires foncières
9, Esplanade Jean Moulin
93007 BOBIGNY CEDEX.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public à l'Hôtel de ville de Montreuil les :

- mardi 10 juin 2014 de 14 h 00 à 17 h 00
- samedi 21 juin 2014 de 9 h 00 à 12 h 00
- lundi 7 juillet 2014 de 9 h 00 à 12 h 00
- vendredi 11 juillet 2014 de 14 h 00 à 17 h 00

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être recueillies auprès de la Communauté d'Agglomération Est Ensemble en tant que maître d'ouvrage coordonnateur, représenté par Mme Le Delliou - 100 avenue Gaston Roussel 93232 ROMAINVILLE cedex - Tel : 01 79 64 52 46 ou 01 48 07 69 75.

L'ensemble du dossier et notamment l'étude d'impact peuvent être consultés sur le site de la communauté d'agglomération Est Ensemble : www.est-ensemble.fr, sur le site de la mairie de Montreuil : www.montreuil.fr et sur le site www.dree.ile-de-france.developpement-durable concernant l'avis de l'autorité environnementale.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur.

Dans les huit jours de la réception du dossier, le commissaire enquêteur rencontrera et communiquera un procès-verbal des observations écrites et orales aux maîtres d'ouvrage qui disposeront de quinze jours pour répondre éventuellement.

Il examinera les observations, propositions et contre-propositions consignées ou annexées au registre d'enquête, prendra en compte les réponses des maîtres d'ouvrage et entendra toute personne qu'il paraîtra utile de consulter.

Il établira un rapport de son examen du dossier et rédigera ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables avec ou sans réserves ou défavorables à la poursuite du projet.

Le dossier d'enquête, le registre, le rapport et les conclusions seront adressés, dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête au Préfet qui les transmettra sans délai aux maîtres d'ouvrage ainsi qu'au Maire. Le Commissaire-Enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif.

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis est l'autorité compétente pour signer l'arrêté déclaratif d'utilité publique du projet.

Le rapport et les conclusions du Commis-

saire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public durant un an en Mairie de Montreuil ainsi qu'à la Préfecture de la Seine-Saint-Denis - direction du développement durable et des collectivités locales - bureau de l'urbanisme et des affaires foncières ou sur le site Internet de la préfecture : www.seine-saint-denis.gouv.fr où toute personne pourra en prendre connaissance.

L'avis d'enquête sera publié sur le site de la Préfecture
www.seine-saint-denis.gouv.fr.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fait la demande auprès du préfet de la Seine-Saint-Denis, à ses frais, dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.
2014/03606

Rectificatif

Rectificatif à l'insertion parus dans L'ECHO Ile de France du 11/04/2014 concernant la société RENO VILLAS il convient de lire : dénomination sociale : CO VILLAS au lieu de RENO VILLAS comme indiqué par erreur.
2014/0

DÉPARTEMENT 94

Constitution de société

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 avril 2014 à FONTENAY SOUS BOIS, il a été institué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Action Simplifiée

Dénomination :

BARBARA

Siège social : 2 rue du Cios d'Orléans - 94120 FONTENAY SOUS BOIS

Objet : Salon de coiffure mixte, esthétique et activités annexes

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

Agrément : Les cessions d'actions à des personnes autres que les actionnaires sont soumises à l'agrément préalable des actionnaires.

REPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté - Egalité - Fraternité

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS Direction du Développement Durable et des Collectivités Locales

Bureau de l'environnement
Application du code de l'environnement (loi sur l'eau)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU), 185 rue de Bercy, 75012 Paris, a présenté au préfet de la Seine-Saint-Denis, une demande d'autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement, relative au aménagement et au rejet d'eau en Seine, classée sous les rubriques 1.2.2.0 (A), 2.2.1.0 (D), 2.2.3.0 (A) de la nomenclature introduite par l'article R.214-1 du code de l'environnement.

L'enquête publique sera ouverte en mairies de Saint-Ouen et de Saint-Denis du mardi 17 juin au vendredi 18 juillet 2014 inclus

Le dossier, accompagné notamment d'une note d'information, ainsi qu'un registre d'enquête publique, seront déposés en mairies de Saint-Ouen et de Saint-Denis, où ils pourront être consultés pendant les heures d'ouverture au public.

Le président du tribunal administratif de Montreuil a désigné M. André GOUTAL, commissaire divisionnaire retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et M. Michel LAGUT, retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Toute personne qui aurait à formuler des observations, propositions et contre-propositions concernant ce projet, devra les faire connaître, pendant la durée de l'enquête publique, en les consignait sur le registre d'enquête aux jours et heures d'ouverture des mairies de Saint-Ouen et de Saint-Denis, ou en les adressant par écrit au siège de l'enquête, à M. André GOUTAL, commissaire enquêteur, mairie de Saint-Ouen, direction générale des services techniques, 6 place de la République, 93400 Saint-Ouen.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours, heures et lieux suivants :

Mairie de Saint-Ouen

mardi	17 juin 2014	de	9h00	à	12h00
jeudi	25 juin 2014	de	9h00	à	12h00
jeudi	10 juillet 2014	de	14h00	à	17h00

Mairie de Saint-Denis

samedi	21 juin 2014	de	9h00	à	12h00
vendredi	18 juillet 2014	de	14h00	à	17h00

Des informations peuvent être demandées au responsable du projet, Monsieur Sofiane BENFALD, chef de projet, Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU), 185 rue de Bercy, 75012 Paris.

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site Internet de la préfecture de la Seine-Saint-Denis : <http://seine-saint-denis.gouv.fr>

A l'issue de cette enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an, aux jours et heures d'ouverture au public, à la préfecture de la Seine-Saint-Denis et en mairies de Saint-Ouen et de Saint-Denis.

La décision susceptible d'intervenir à la fin de cette procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions ou un refus. Elle est prise par arrêté du préfet.
EP14-097

2014/03605

Durée : 99 années à compter de son

immatriculation au Registre du Com-

merce et des Sociétés

Capital : 1 000 Euros

Président : Madame MARTEAU

Laetitia, née le 20 juin 1977 à Saint

Maur (94), de nationalité Française,

demeurant 44 rue du petit Pont -

77200 TORCY SUR MARNE.

Exercice : Clôture au 31 décembre

immatriculation : au registre de

commerce de CRETEIL

Pour avis,

Le Président

2014/03595

Rectificatif

Avis rectificatif de l'annonce parue dans l'ECHO d'Ile de France n°1351 du 02/05/2014 concernant la société JC CONSULTING INTERNATIONAL il convient de lire : Nom commercial : J2Cinternational et capital initial et capital minimum : 5000 euros.
2014/03529

Transfert de siège

dans le département

SCI PARKING ERARD

SCI au capital de 20 000,00 €
Siège social : 17, rue dupin
75006 PARIS
518 287 626 RCS PARIS

Aux termes du PV de l'AGE en date du 30/4/2014, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 27 avenue Lacroix Rollin 94170 LE PERREUX SUR MARNE.

Objet social : l'acquisition de biens ou droits immobiliers en France comme à l'étranger et notamment de

lois de copropriété dépendant d'un ensemble immobilier situé à Paris

75012 - 25-25 bis et 27 rue Erard, l'administration et l'exploitation par

bail, location ou autrement des biens meubles et droits immobiliers et de

tous autres immeubles ou droits immobiliers bâtis dont elle pourrait devenir

propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, rapport ou

autrement

Durée : 99 ans

Mention au RCS de CRETEIL

2014/03599